



Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/145  
17 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1995  
3-7 avril 1995, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION  
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation de la Directrice exécutive  
Assistance au Gouvernement de la République du Soudan  
Appui à un programme intérimaire en matière de population

Assistance proposée : 6,5 millions de dollars

Valeur estimative de la contribution du Gouvernement : À déterminer

Durée : Deux ans

Date prévue pour le début du programme : Janvier 1995

Agents d'exécution : Gouvernement du Soudan  
Organisation des Nations Unies et organismes des Nations Unies  
Organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales

Organisme gouvernemental de coordination : Ministère des finances

Soudan

Données démographiques

Population (en milliers d'habitants)		Moyenne annuelle du mouvement de la population (en milliers d'habitants)	
Total . . . . .	28 098	Accroissement . . . . .	796
Hommes . . . . .	14 106	Naissances . . . . .	1 154
Femmes . . . . .	13 992	Décès . . . . .	358
Taux de masculinité (pour 100 femmes) . . . . .	100,8	Migration nette . . . . .	0
Population urbaine . . . . .	6 915	Mouvement annuel (% de croissance) : total	2,65
Population rurale . . . . .	21 183	Population urbaine . . . . .	4,69
Pourcentage de la population urbaine . . . . .	24,6	Population rurale . . . . .	1,94
Population prévue pour l'an 2000 . . . . .	32 079	Taux brut de natalité (p. 1 000) . . . . .	38,4
Population par groupe d'âge (%)		Taux brut de mortalité (p. 1 000) . . . . .	11,9
Moins de 5 ans . . . . .	16,8	Taux de migration nette (p. 1 000) . . . . .	0,0
5-14 ans . . . . .	27,0	Indice synthétique de fécondité (par femme) . . . . .	5,37
15-24 ans . . . . .	19,7	Taux d'utilisation de contraceptifs (% des femmes de 15 à 44 ans) . . . . .	5
Troisième âge		Taux brut de reproduction (par femme) . . . . .	2,83
60-64 ans . . . . .	4,7	Taux net de reproduction (par femme) . . . . .	2,08
65 ans et plus . . . . .	2,9	Taux de mortalité infantile (p. 1 000) . . . . .	71
Femmes âgées de 15 à 49 ans (%) . . . . .	46,2	Taux de mortalité maternelle (p. 100 000) . . . . .	660
Âge médian (années) . . . . .	17,8	Espérance de vie à la naissance (années)	
Rapport de dépendance (%) : total . . . . .	87,7	Hommes . . . . .	53,6
0-14 ans . . . . .	82,2	Femmes . . . . .	56,4
65 ans et plus . . . . .	5,5	Moyenne . . . . .	55,0
Densité de la population agricole (par hectare de terre arable) . . . . .	1,2	PNB par habitant (dollars E.-U., 1992) . . . . .	..
Densité de la population au km <sup>2</sup> . . . . .	11,0		

Sources : Le chiffre de la densité de la population sur les terres arables est extrait de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (1991), ouvrage publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et celui du produit national brut par habitant du Rapport sur le développement dans le monde, 1994 de la Banque mondiale. Les chiffres relatifs à la population totale, à la population par sexe, à la population par groupe d'âge, aux indicateurs d'âge, à la population urbaine et rurale et à la densité de la population sont ceux prévus pour l'année 1995; ceux relatifs au mouvement annuel de la population (en valeur absolue et en pourcentage) ainsi qu'à la fécondité et à la mortalité sont les moyennes quinquennales pour 1990-1995. Ces données sont tirées de World Population Prospects : The 1994 Revision, Division de la population, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU. Les chiffres du mouvement annuel moyen pour les populations urbaine et rurale sont des moyennes quinquennales pour 1990-1995, extraites de World Urbanization Prospects : The 1994 Revision. Le chiffre de la mortalité maternelle a trait à la période 1980-1990; celui du taux d'utilisation de contraceptifs se rapporte aux femmes mariées âgées de 15 à 44 ans. Ces deux chiffres sont extraits du tableau 5 des Femmes dans le monde : des chiffres et des idées, 1970-1990, New York, Organisation des Nations Unies, 1991 (ST/ESA/STAT/SER.K.8). Les deux points (..) signifient que les chiffres ne sont pas connus.

## I. RÉSUMÉ

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) se propose de financer un programme intérimaire d'un montant de 6,5 millions de dollars sur une période de deux ans à compter du mois de janvier 1995 afin d'aider le Gouvernement soudanais à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière de population et de développement. Ce programme fera suite au programme intérimaire mis en place pour la période 1992-1993, qui a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 1994. Il préparera le terrain au programme complet qui débutera au mois de janvier 1997.
2. En raison des difficultés économiques, écologiques et sociopolitiques que le pays traverse actuellement et conformément à la stratégie de planification à court terme du Gouvernement, le FNUAP propose un programme intérimaire portant sur une période de deux ans. Ce programme a été conçu à partir des éléments suivants : a) les priorités énoncées dans le Plan global de stratégie nationale (1992-2002); b) les recommandations de la quatrième Conférence nationale sur la population qui s'est tenue en mai 1994; c) les recommandations de la mission extérieure d'examen sectoriel et d'identification de projets entreprise en août 1994; d) les résultats des réunions et des consultations qui ont eu lieu avec des représentants du Gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies et des autres entités qui agissent dans le domaine de la population; et e) la politique de décentralisation du Gouvernement, qui a divisé le Soudan en 26 États contre 9 précédemment.
3. Le programme intérimaire proposé est conçu pour assurer la transition vers le troisième programme, qui sera élaboré en 1996 à partir des résultats de la mission d'Analyse des programmes et d'élaboration de stratégies qui doit se rendre dans le pays en 1995. Conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale sur la formulation de la note de stratégie nationale, le troisième programme du Soudan couvrira la période 1997-2001 afin que le FNUAP synchronise son cycle de programme avec ceux de l'UNICEF et du PNUD ainsi qu'avec le Plan global de stratégie nationale.
4. Le programme proposé a essentiellement pour objectif de faire bénéficier les secteurs pauvres et défavorisés de la population de services intégrés de santé génésique et de planification familiale ainsi que d'informations dans ce domaine, afin notamment : a) de réduire la mortalité maternelle et infantile; b) de lutter contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA; et c) de décourager les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux petites filles.
5. Le Soudan est le plus vaste pays d'Afrique. Selon le recensement de 1993, il compte environ 25 millions d'habitants, et sa population s'accroît rapidement, au rythme de 2,9 % par an. Le pays n'a pas les moyens de soutenir un tel rythme. Il est toujours aux prises avec une guerre civile entre le nord et le sud ainsi qu'avec de graves difficultés économiques, parmi lesquelles des déficits importants du budget et de la balance des paiements. À plus long terme, il est menacé par des problèmes écologiques graves, notamment le déboisement et la désertification. En dépit de cette situation, le Gouvernement ne juge pas problématique le taux d'accroissement de la population, tout en estimant cependant que les taux de mortalité maternelle et infantile sont trop élevés et en souhaitant ralentir l'exode rural. L'une des priorités du programme proposé est de mettre en place un conseil national de la population, pour la création duquel le Gouvernement a donné son accord en mai 1994 et qui sera placé sous l'égide du Président et sous la présidence du Ministère de la planification sociale. Ce conseil s'efforcera d'intégrer les variables démographiques dans les plans de développement du pays.

/...

6. En raison des multiples besoins du pays et du fait que les ressources disponibles sont limitées, le FNUAP propose de poursuivre les activités de son précédent programme intérimaire en se concentrant sur la région orientale du pays (subdivisée récemment en trois États au lieu d'un) et sur les camps de réfugiés situés à l'extérieur de Khartoum, ainsi que sur le secteur syndical à Khartoum. L'accent sera mis sur les activités de santé génésique et de planification familiale par l'intermédiaire de la Sudan Family Planning Association et du Ministère de la santé. En outre, le FNUAP collaborera étroitement avec l'Ahfad University for Women et le Gouvernement en vue de faire disparaître les pratiques traditionnelles néfastes (par exemple la mutilation génitale) qui compromettent la santé génésique des femmes.

## II. GÉNÉRALITÉS

7. Le Soudan est le plus vaste pays d'Afrique avec une superficie de près de 2,5 millions de kilomètres carrés. Il se caractérise par la diversité aussi bien du milieu naturel, qui va des forêts tropicales aux déserts arides, que de la population, qui se compose de 600 groupes ethniques et tribaux parlant plus d'une centaine de langues. La plupart des habitants du nord, de l'est et de l'ouest du pays sont des musulmans de langue arabe, tandis que ceux du sud sont essentiellement des chrétiens.

8. Tendances démographiques. Selon le recensement de 1993, la population soudanaise est estimée à 25 millions d'habitants, dont 78 % de ruraux et 22 % de citadins. Elle augmente rapidement, au rythme d'environ 2,9 % par an. (Voir les estimations de l'ONU page 2.) Le taux d'accroissement dans les zones urbaines (4,6 %) est presque le double de celui des zones rurales (2,4 %), ce qui témoigne de l'ampleur de l'exode rural. La densité générale est faible (10 habitants par kilomètre carré), mais il faut noter qu'environ 30 % du sol est constitué de déserts. Le Gouvernement est très préoccupé par les déplacements massifs de population provoqués par les sécheresses, la désertification et la guérilla.

9. L'accroissement rapide de la population est essentiellement dû à une fécondité élevée. L'ONU estime à 38,4 p. 1 000 le taux brut de natalité et à 5,4 naissances par femme l'indice synthétique de fécondité. Selon l'Enquête sur la démographie et la santé de 1989/1990, plus de 26 % des femmes mariées ne veulent plus d'enfants. Toutefois, 9 % seulement pratiquent la contraception. Environ 45 % des habitants ont moins de 15 ans. La mortalité, quoiqu'en baisse, reste forte : le taux brut de mortalité est estimé à 14,4 p. 1 000, et l'espérance de vie à la naissance est de 50,6 ans pour les hommes et 53,0 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile, estimé à 99 pour 1 000 naissances vivantes, est également élevé. Le Gouvernement est très préoccupé par le taux de mortalité maternelle qui, avec 660 pour 100 000 naissances vivantes, est parmi les plus élevés du monde. Le taux d'analphabétisme est en moyenne de 73 %, et il est beaucoup plus élevé pour les femmes (88 %). Le taux d'inscription cumulé pour les cycles primaire et secondaire est de 36 % des enfants d'âge scolaire. La moitié seulement de la population bénéficie de services de santé et d'eau salubre.

10. Avec un revenu par habitant de 330 dollars, le Soudan est classé parmi les pays les moins avancés. Le budget et la balance des paiements sont en déficit. Selon la Banque centrale du Soudan, le déficit de la balance des paiements est actuellement de 548,8 millions de dollars, contre 216,3 millions en 1991.

11. La récession fait sentir ses effets sur de nombreux aspects de la vie économique et sociale. Le chômage est élevé, le niveau de vie est bas, et les infrastructures (réseau routier, transports, communications et énergie) se détériorent faute d'entretien et de pièces détachées. Le Gouvernement a lancé un programme national de sauvetage économique de trois ans (1990-1993) afin de réformer l'économie par des mesures telles que la suppression des licences d'importation, le flottement de la livre soudanaise et la suppression du

/...

contrôle des changes. Actuellement, le taux de change est fixé par les banques commerciales au jour le jour. La livre s'est dépréciée, passant de 90 pour 1 dollar en février 1992 à 393 pour 1 dollar en octobre 1994. L'inflation a dépassé 100 % au cours des trois premiers trimestres de 1994.

12. La désertification constitue un obstacle majeur au développement. Elle entrave en particulier le développement agricole dans la moitié nord du pays, où vit plus de la moitié de la population. Autres graves sources d'inquiétude dans le domaine de l'environnement, le déboisement (qui croît au rythme alarmant de 104 000 hectares par an), le traitement insuffisant des eaux usées et la contamination des terres et de l'eau.

13. Le Gouvernement juge acceptables les taux d'accroissement de la population et de fécondité, mais trop élevés et donc inacceptables le taux de mortalité et l'ampleur des migrations internes. Il s'inquiète aussi de la répartition de la population dans le pays. Il souhaite donc aborder ces problèmes dans le cadre de sa politique démographique, entrée en vigueur en mai 1994. Il a reconnu la nécessité d'allonger la durée de l'allaitement maternel, d'adopter des méthodes modernes de planification familiale pour améliorer la santé des mères et des enfants, et de faire participer davantage les femmes aux activités économiques ainsi que de leur offrir des postes gouvernementaux de haut niveau. Il a également approuvé la recommandation faite par la Conférence nationale sur la population de créer un conseil national de la population placé sous l'égide du Président et présidé par le Ministre du développement social.

14. Les objectifs précis du Gouvernement en matière de santé (définis dans le Plan global de stratégie nationale) sont en particulier de réduire entre 1992 et l'an 2000 le taux de mortalité maternelle de 50 % et le taux de mortalité infantile de 33 %, et de mettre des services de planification familiale à la disposition de tous les couples qui souhaitent y avoir recours pour diminuer le nombre de grossesses non désirées, fréquentes ou à haut risque. Parmi les éléments essentiels de la stratégie des pouvoirs publics en matière de santé figurent les soins de santé primaires, la formation des accoucheuses traditionnelles et la disparition des pratiques préjudiciables aux femmes. Une Direction de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale a été créée en 1985 au sein de la Direction des soins de santé primaires du Ministère de la santé, afin de dispenser des services de santé génésique et de planification familiale. Bien que le Gouvernement n'ait pas participé à la Conférence internationale sur la population et le développement, ses objectifs en matière de santé sont conformes à ceux définis dans le Plan d'action de la Conférence.

### III. BILAN DES EXPÉRIENCES PASSÉES

15. Le Soudan est un pays prioritaire pour le FNUAP. À la suite des recommandations de la mission d'évaluation des besoins essentiels qu'il a effectuée en 1978, le Fonds a approuvé le premier programme de pays (1980-1985) d'un montant de 7,1 millions de dollars, dont 6 millions ont été dépensés. Avant cela, il avait accordé 1,7 million de dollars pour des projets ponctuels. Les dépenses de 1986, année intérimaire entre la fin du premier programme et le début du deuxième, se sont élevées à 1 370 000 dollars. Le deuxième programme de pays (1987-1991), approuvé pour un montant de 8 millions de dollars, reposait sur les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation des besoins essentiels effectuée par le Fonds en 1985. Un supplément de 300 000 dollars a été alloué en 1989 pour faire face à la situation d'urgence consécutive aux inondations. Les dépenses de la période 1987-1990 se sont élevées à 7,8 millions de dollars, et celles de l'année 1991 à 1,2 million. Le programme intérimaire (1992-1993), approuvé pour un montant de 5,5 millions de dollars, a été prolongé jusqu'à la fin de 1994 en raison de la faiblesse du taux d'exécution (52 %). À la fin de 1994, les dépenses totales étaient estimées à 5 millions de dollars.

/...

16. La lenteur d'exécution du programme est due à plusieurs facteurs : la récession économique; divers obstacles institutionnels, administratifs et logistiques; l'effet des catastrophes naturelles ou écologiques (inondations, désertification et déboisement); la guerre dans le sud; la rotation fréquente du personnel affecté aux projets, qui a été nommé dans les États nouvellement créés en vertu de la politique de décentralisation du Gouvernement; et les retards apportés à l'achat du matériel et à la remise des rapports financiers par les agents d'exécution.

17. En dépit de cette relative lenteur, le programme intérimaire pour 1992-1993 et sa prolongation par des projets ponctuels en 1994 ont permis, à des degrés divers, de renforcer les institutions nationales qui s'occupent des questions de population et d'apporter un soutien important à la collecte et à l'analyse des données ainsi qu'à la formation dans le domaine de la population. Les données réunies et analysées dans le cadre des projets soutenus par le FNUAP ont notamment été utilisées par d'autres organismes des Nations Unies, par des ONG et par des institutions gouvernementales.

18. Le programme intérimaire a aidé à sensibiliser les pouvoirs publics et la population aux questions de population, notamment en ce qui concerne l'interdépendance de la population et du développement. Le soutien du FNUAP a également permis d'améliorer les services de santé génésique et de planification familiale, grâce notamment à la formation du personnel paramédical et en particulier des sages-femmes et des accoucheuses traditionnelles au niveau des villages, et à l'intégration de la formation concernant les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, dans le programme de formation des prestataires de services. Durant la période 1992-1994, le FNUAP a été le principal fournisseur de contraceptifs au Soudan, les donateurs bilatéraux ayant mis fin à leur assistance. Il a aidé à terminer avec succès le recensement de la population et de l'habitation de 1993, à élaborer et publier les tableaux préliminaires pour les six États du nord, et à former du personnel. Il a contribué à mettre en place une base de données sur les ressources humaines, à introduire l'éducation en matière de population dans les écoles et les structures extrascolaires, à diffuser des informations en matière de population dans diverses régions du pays, à renforcer les compétences en gestion et en commercialisation des femmes et à élever leurs revenus.

19. Dans le cadre du programme intérimaire et de sa prolongation, les activités de santé génésique et de planification familiale sont restées prioritaires pour le FNUAP, qui leur a consacré plus de 40 % de son financement total. Il a aidé à renforcer les activités de santé maternelle et infantile et de planification familiale (SMI/PF) dans l'État de l'Est, qui constitue une zone prioritaire pour le Gouvernement, ainsi qu'en faveur des personnes déplacées vivant aux alentours de Khartoum. Toutefois, l'exécution de ces activités dans l'État de l'Est a été retardée par des difficultés à trouver un agent d'exécution et par l'absence d'activités de soutien. Le FNUAP a contribué à sensibiliser davantage les femmes en âge de procréer à la SMI/PF et à former des agents sanitaires, notamment les sages-femmes et les accoucheuses traditionnelles des villages, à la prestation de services de SMI/PF dans la province de Bara (État du Kordofan Nord). Il a apporté son concours au Programme national de lutte contre le SIDA en formant des prestataires de services et en fournissant du matériel de sensibilisation. Grâce au programme, du personnel paramédical a été formé, du matériel a été fourni et des produits et articles contraceptifs ont été distribués.

20. Le FNUAP a contribué à trois activités de sensibilisation de la population et à une activité d'intégration de l'éducation en matière de population dans les programmes scolaires. La première a consisté à mener une campagne de publicité pour le recensement et à sensibiliser le grand public aux questions de population; la deuxième a consisté à développer les talents de communication interpersonnelle de certains travailleurs d'usine pour leur permettre de faire

/...

de la motivation en matière de planification familiale et de diffuser des informations sur la santé et la planification familiale auprès des syndicats; la troisième a consisté à mener des campagnes médiatiques aux niveaux national et régional afin de faire connaître les bienfaits de la planification familiale, de l'allaitement maternel et d'une alimentation équilibrée, et de décourager les pratiques traditionnelles néfastes telles que l'excision des femmes. Quant à la quatrième, elle visait à dispenser une éducation en matière de population dans les établissements de formation des enseignants, dans les universités et auprès du grand public. Cependant, cette éducation n'est pas encore pleinement intégrée à l'enseignement secondaire en raison surtout des changements fréquents apportés aux programmes scolaires.

21. Dans le cadre du programme précédent, le FNUAP a apporté son assistance à trois activités de collecte, de traitement et d'analyse des données relatives à la population. La première, destinée à soutenir le recensement de la population et de l'habitation de 1993, visait tous les aspects des opérations de recensement, la formation des recenseurs et des informaticiens et l'analyse préliminaire des résultats. La phase de dénombrement s'est conclue avec succès le 15 avril 1993, et les résultats provisoires ont été annoncés le 15 juin. Le recensement a également permis d'élaborer et de publier des tableaux préliminaires pour les six États du nord, à partir de l'échantillon de 10 % des ménages urbains et de 5 % des ménages ruraux. Ces données ont été largement utilisées par différents organismes des Nations Unies, institutions gouvernementales et ONG. Le projet a également permis de fournir des données à jour pour la Conférence nationale sur la population qui s'est tenue à Khartoum en mai 1994. La deuxième activité consistait à réunir des données spéciales et à mettre en place une base de données sur les migrations de travail au Ministère des migrations de travail et de la réforme administrative. Le Bureau central de statistique a aidé à réaliser l'enquête sur les migrations et la population active et à élaborer six documents d'analyse consacrés à l'effet des migrations et de la mobilité de la main-d'oeuvre sur les plans de développement du pays. Cette activité a contribué à renforcer les moyens nationaux de concevoir des enquêtes, de réunir des informations sur les migrations de travail et de faire des recherches connexes. La troisième activité, qui consistait à institutionnaliser la formation et la recherche en matière de population à la Gezira University, a permis de mettre en place un programme de licence en démographie. Un programme de maîtrise a été approuvé en septembre 1994.

22. Dans le cadre du programme intérimaire, le FNUAP a apporté une aide au Département de l'assistance technique du Ministère de l'économie et de l'investissement grâce à deux activités : la formulation d'une politique et d'un plan d'action bien conçus dans le domaine démographique, et l'intégration des variables démographiques à la planification du développement. À propos de la première activité, la quatrième Conférence nationale sur la population qui s'est tenue en mai 1994 a recommandé de créer un conseil national de la population placé sous l'égide du Président et présidé par le Ministre du développement social. La seconde, qui a permis de mener des études sur les politiques, d'organiser des séminaires régionaux et de former des fonctionnaires du Ministère de l'économie et de l'investissement, n'a cependant pas réussi à intégrer pleinement les facteurs démographiques dans la planification du développement.

23. Dans le cadre du programme intérimaire, le FNUAP a aidé l'Ahfad University for Women à dispenser une formation aux femmes pour les préparer à des postes de responsabilité dans les domaines de la santé et de la population. Il a été à l'origine de la création au sein de cette université d'une Unité des études féminines et de la population qui va jusqu'à la licence. Cette unité a réussi au-delà de toute attente à sensibiliser les étudiantes et d'autres personnes aux questions de population et de parité des sexes et à former personnel universitaire, qui a ensuite participé en tant que consultant à l'exécution des activités financées par le FNUAP.

/...

24. Le FNUAP a également réussi à créer et à équiper deux centres de formation des femmes dans deux villages, à réunir des établissements d'enseignement supérieur qui s'occupent de questions ayant trait aux femmes, à la population et au développement au cours d'un séminaire spécial consacré à l'élaboration de programmes pour les études sur la condition féminine au Soudan, et à distribuer à plus d'un millier de femmes un ensemble pédagogique sur l'alphabétisation, la planification familiale, l'économie domestique, l'artisanat et la couture. En 1994, il a entrepris une activité destinée à aider le Ministère de la planification sociale à créer un centre féminin fonctionnel dans chacun des 25 villages situés au sud de la ville de Shendi, sur la rive est du Nil, au nord de Khartoum. Des études de base et des études de marché ont été réalisées, des comités de femmes ont été constitués, et des centres villageois ont été choisis pour recevoir une formation aux activités rémunératrices. L'exécution de ce projet a été retardée par la forte rotation du personnel affecté au projet et par la difficulté à recruter un Volontaire des Nations Unies. Une autre activité a été lancée en 1994 afin d'aider la Direction générale de la formation et de la réhabilitation des jeunes à promouvoir la condition féminine dans les camps de personnes déplacées de Hay Baraka, au nord de Khartoum. Elle a permis de créer un centre de formation des femmes, qui comprend un service de formation aux activités rémunératrices, un jardin d'enfants et un dispensaire de soins.

#### IV. PROGRAMME PROPOSÉ POUR 1995-1996

25. Objectifs spécifiques du programme. Le programme proposé a pour but de maintenir la prestation de services de santé génésique et de planification familiale aux populations pauvres et rurales de la région de l'est (États du Kassal, du Gadarif et de Port-Soudan) et de la province de Bara (État du Kordofan Nord), ainsi qu'aux femmes déplacées qui vivent aux alentours de Khartoum. L'un de ses objectifs essentiels est d'aider les pouvoirs publics à faire disparaître les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, notamment la mutilation génitale, et de sensibiliser le public aux conséquences de ces pratiques. Le FNUAP apportera son concours à un ensemble d'activités étroitement reliées entre elles touchant la santé génésique et la planification familiale, l'information, éducation et communication (IEC) et la question des femmes, de la population et du développement, en coordination avec le plan d'aménagement régional, qui est un programme de développement rural financé par plusieurs donateurs et coordonné par le PNUD. Il poursuivra aussi son soutien au Programme national de lutte contre le SIDA afin de combattre la propagation des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, en renforçant les moyens institutionnels du Ministère de la santé en matière de gestion, d'administration et de mise en oeuvre des mesures préventives.

26. Le programme visera en outre : a) à intégrer les activités d'IEC en matière de santé génésique et de planification familiale aux services dans ce même domaine; b) à sensibiliser les parlementaires et les responsables politiques aux questions de population; c) à intégrer l'éducation en matière de population aux programmes des écoles primaires et secondaires et des établissements de formation des enseignants, ainsi qu'aux programmes d'alphabétisation; d) à étoffer les moyens nationaux de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation efficace des données démographiques; e) à faciliter la création du conseil national de la population et la formulation d'un plan d'action général afin de traduire les orientations démographiques en actions; et f) à promouvoir l'émancipation des femmes en les aidant à améliorer leur santé, leur statut économique et leur niveau d'instruction.

27. Stratégie du programme. Le programme proposé sera centré sur la santé génésique et la planification familiale. Les autres domaines d'action seront formulés de manière à soutenir et à compléter les activités menées dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale. Les informations diffusées par l'intermédiaire des médias et des circuits de communication interpersonnelle auront pour objet de créer une prise de



conscience, de promouvoir une attitude favorable à l'égard des méthodes de santé génésique et de planification familiale, et de décourager les pratiques traditionnelles néfastes. On se servira des résultats des recensements et des enquêtes en matière de taux de fécondité, de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles, et d'utilisation de contraceptifs pour orienter les activités de santé génésique et de planification familiale. Les recherches sur la population et les études sur la parité des sexes menées par la Gezira University et l'Ahfad University for Women porteront sur des questions de santé génésique et de planification familiale et seront utilisées pour la conception des activités à exécuter au titre du programme.

28. Tout en sachant que le programme est essentiellement orienté vers la santé génésique et la planification familiale, on cherchera à maintenir une cohérence entre ses divers secteurs de sorte qu'ils se renforcent mutuellement. On se servira ainsi du flux de données collectées et analysées pour identifier les divers publics à toucher par des actions d'IEC. De même, on utilisera les médias et les circuits de communication interpersonnelle pour diffuser les résultats du recensement et des autres enquêtes. Par ailleurs, les instituts de recherche sur la condition féminine tels que l'Ahfad University for Women utiliseront les données décomposées selon le sexe dans leurs études sur les femmes, la population et le développement, études qui seront elles-mêmes utilisées par les instituts démographique pour formuler une politique concernant les femmes.

29. Le programme proposé sera centré sur le renforcement de la capacité des institutions gouvernementales, des ONG et des centres de recherche sur la population au niveau national et à celui des États. Il aura pour objet de donner au Ministère de la santé et à la Sudan Family Planning Association davantage de moyens pour dispenser leurs services de santé génésique et de planification familiale, former des cadres, et créer et gérer un système logistique efficace d'approvisionnement, de gestion et de distribution des contraceptifs. Les moyens de l'Ahfad University for Women, de la Gezira University et du Bureau central de statistique seront également renforcés en ce qui concerne la recherche sur les questions de population. L'un des buts essentiels de la stratégie sera de rendre le Centre national pour la population, l'information et la communication du Ministère de la culture mieux à même de diffuser des informations pour soutenir les diverses activités en matière de population et d'aider le Ministère des finances à intégrer les variables démographiques dans sa planification.

30. Le programme consolidera et complétera les activités en cours, y compris celles que soutiennent les autres organismes et institutions des Nations Unies. On réexaminera éventuellement ces activités et l'on décidera d'en soutenir d'autres plus efficaces. Pour que le plus grand nombre possible de personnes bénéficient du programme, on interviendra à la fois au niveau national et à celui des États. Bien que les partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques comptent harmoniser leurs cycles de programme à compter de 1997, le bureau extérieur du FNUAP au Soudan s'efforcera d'intensifier la collaboration et la coordination interinstitutions au cours du programme intérimaire proposé.

31. Se fondant sur l'expérience des activités précédentes, le FNUAP cherchera à améliorer la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation du programme en effectuant des missions d'appui à grande échelle et en formant le personnel national à ses règles financières et à ses procédures de gestion des programmes. On recherchera les moyens d'accroître le rôle des entités nationales dans l'exécution des activités et de renforcer la collaboration et la coordination avec les activités connexes des autres organismes des Nations Unies.

32. Toutes les activités prévues au titre du programme proposé, à l'instar de toutes celles que soutient le FNUAP, seront menées conformément aux principes et aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

/...

population et le développement, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128, c'est-à-dire que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable (principe 2 du Programme d'action); que les objectifs et les politiques en matière de population font partie intégrante du développement culturel, économique et social, dont le but principal est d'améliorer la qualité de la vie de tous (principe 5); que promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce qu'elles aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement (principe 4); que tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance, et de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens nécessaires à cette fin (principe 8); que les programmes de santé génésique devraient offrir la plus vaste gamme possible de services sans aucun recours à la contrainte (principe 8); que le principe du choix libre et éclairé est une condition essentielle du succès à long terme des programmes de planification familiale; qu'aucune forme de coercition ne doit y jouer le moindre rôle; que les objectifs des pouvoirs publics en matière de planification familiale devraient être exprimés en termes de besoins à satisfaire dans les domaines de l'information et des services; et que, s'il est légitime pour les administrations publiques d'inclure des objectifs démographiques dans leurs stratégies de développement, ces objectifs ne doivent pas être pour autant imposés au personnel des services de planification familiale sous forme de quotas ou de "clients" à recruter (chap. VII, par. 12 du Programme d'action).

#### Activités prévues au titre du programme

33. Santé génésique et planification familiale. L'approche dans ce domaine reposera sur quatre axes : a) renforcer les moyens de la Sudan Family Planning Association de dispenser des services de santé génésique et de planification familiale; b) aider les syndicats à fournir de tels services par le biais des dispensaires de SMI/PF et à sensibiliser les travailleurs du secteur structuré à Khartoum; c) soutenir les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour faire disparaître les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes; et d) continuer à offrir des services de santé génésique et de planification familiale aux populations pauvres et rurales des trois États de l'est et de l'État du Kordofan Nord, ainsi qu'aux femmes déplacées aux alentours de Khartoum, et soutenir les services de ce type dans le cadre du plan d'aménagement régional coordonné par le PNUD. Le FNUAP financerait à hauteur de 3,1 millions de dollars les activités menées dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale.

34. Le FNUAP continuera à aider la Sudan Family Planning Association, qui est la principale ONG dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale, à étoffer et à améliorer ses moyens de prestation de services. Il cherchera à renforcer les infrastructures et les services actuels de santé génésique et de planification familiale de cette association en formant du personnel médical, en améliorant les compétences en gestion des cadres du système de santé, en modernisant la collecte et l'analyse des statistiques de la santé et de la planification familiale, en mettant en place un système intégré de gestion dans le domaine de l'approvisionnement en contraceptifs, et en développant les activités d'information et la prestation des services concernant la planification familiale.

35. Les pratiques traditionnelles néfastes, notamment la mutilation génitale des femmes, constituent un grave problème de santé au Soudan. On estime à plus de 90 % le nombre de petites filles excisées. Les conséquences de ces pratiques sur la santé des individus sont parfaitement attestées, et les pouvoirs publics ont la volonté de faire disparaître la mutilation génitale des femmes. Le FNUAP continuera donc à appuyer l'Ahfad University for Women afin

/...

d'institutionnaliser un programme soutenu et intégré de soins de santé génésique qui prévoit la suppression de ces pratiques néfastes. Il financera aussi des actions de sensibilisation afin d'amener une évolution positive des comportements et des attitudes à l'égard des efforts de réduction des pratiques traditionnelles néfastes et de promouvoir les méthodes et les services de santé génésique et de planification familiale.

36. Besoins en contraceptifs. Le FNUAP est le principal fournisseur de contraceptifs au Soudan depuis 1992. Il continuera à fournir les contraceptifs nécessaires pour répondre aux besoins nationaux durant le programme intérimaire proposé, en affectant à cette fin 2 millions de dollars sur les 3,1 millions consacrés au secteur de la santé génésique et de la planification familiale. Pour assurer la continuité de l'approvisionnement et faciliter les dispositions logistiques nécessaires à la distribution, il est important de surveiller les tendances et les projections relatives à la consommation des différents types de contraceptifs. Pour faire face à l'augmentation prévue des besoins dans ce domaine, le Ministère de la santé a proposé de créer un comité des produits de planification familiale auquel participeraient les fonctionnaires compétents ainsi que des ONG et le FNUAP lui-même. Ce dernier financerait l'envoi d'un conseiller chargé d'aider le comité à faire le point sur le profil général de l'approvisionnement et à améliorer le stockage et la gestion des contraceptifs. Il serait tout particulièrement important de mettre en place et d'entretenir un système intégré de gestion pour assurer efficacement l'approvisionnement, la distribution et la comptabilité des contraceptifs.

37. Information, éducation et communication. Le FNUAP continuera d'aider le Centre national pour la population, l'information et la communication du Ministère de la culture à mener des campagnes médiatiques au niveau national et au niveau des États pour soutenir les activités de santé génésique et de planification familiale prévues dans le programme. Ces campagnes viseront aussi à promouvoir les soins de santé génésique préventifs, notamment en ce qui concerne le VIH/SIDA, et à créer une prise de conscience au sujet des pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes. Le FNUAP continuera à soutenir les activités entreprises dans le cadre du programme précédent pour sensibiliser les ouvriers d'usine de Khartoum et leur famille à la planification familiale.

38. À l'occasion de la restructuration du système éducatif soudanais, le FNUAP aidera le Ministère de l'éducation à évaluer les activités passées d'éducation en matière de population et les matières enseignées et à adapter les notions, la terminologie et les modules d'éducation en matière de population afin de les intégrer au cadre du nouveau système éducatif. Un total de 500 000 dollars sera consacré aux activités d'IEC.

39. Collecte et analyse de données. Le FNUAP apportera un soutien pour l'analyse, la diffusion et l'exploitation des données recueillies durant le précédent programme intérimaire et pour le renforcement des capacités institutionnelles de collecte et d'analyse. Ce soutien se traduira par quatre activités. La première, qui complétera les travaux entrepris dans le cadre du recensement de la population et de l'habitation de 1993, permettra d'achever le traitement, la mise en tableau, l'analyse et la diffusion des résultats de ce recensement. Des rapports spéciaux sur l'évaluation des données seront réalisés, ainsi que des projections et des études de politiques. La deuxième activité visera à renforcer les moyens nationaux d'exploitation des données et d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Il s'agira essentiellement de former les statisticiens du Bureau central de statistique et des autres ministères concernés à l'utilisation de techniques démographiques et des logiciels micro-informatiques, d'organiser des séminaires et des stages de formation sur des sujets particuliers à l'intention des spécialistes de la planification et des responsables politiques, et de créer une base de données informatiques pour la planification de micro-niveau. La troisième activité consistera à aider le Centre d'étude sur la population de la Gezira University à institutionnaliser

/...

le programme de maîtrise en démographie. Et la quatrième devra renforcer la base de données du Ministère des migrations de travail et de la réforme administrative relative aux migrations de travail et aux réfugiés. Le FNUAP prévoit un total de 1,2 million de dollars pour ces activités.

40. Les femmes, la population et le développement. Le FNUAP continuera à soutenir les activités entreprises en 1994 qui visent à améliorer l'état de santé, le niveau d'instruction et le statut économique des femmes dans les zones rurales et dans la zone de réfugiés de Hay Baraka, en collaboration avec l'Ahfad University for Women, le Ministère de la planification sociale et le Service allemand de développement. Il aidera à renforcer les moyens des universités et des institutions gouvernementales qui s'occupent des questions féminines afin qu'ils puissent notamment mettre au point des ensembles pédagogiques à l'intention des femmes au niveau local et mener des recherches sur les questions féminines. Il continuera à veiller à ce que les considérations de parité des sexes soient intégrées à toutes les activités en matière de population. Il propose de consacrer 500 000 dollars aux activités dans ce secteur.

41. Formulation d'une politique démographique. Le FNUAP apportera une assistance technique pour la création du conseil national de la population et de ses organismes d'appui et aidera à élaborer un plan d'action général afin d'orienter son action. Il aidera aussi le Ministère des finances à mener des recherches et à formuler des politiques afin d'assurer un emploi efficace des ressources humaines et de faciliter l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Les perspectives de succès dans ce domaine sont plus grandes qu'autrefois, du fait surtout que le Gouvernement est plus déterminé à agir dans le domaine de la population, comme en témoigne l'approbation qu'il a donnée pour la mise en place du conseil national de la population. Le FNUAP apportera un total de 500 000 dollars pour les activités dans ce domaine.

#### Exécution du programme

42. Le programme intérimaire proposé sera exécuté par les institutions gouvernementales compétentes, par des ONG et par les Centres d'étude sur la population et sur les femmes de la Gezira University et de l'Ahfad University for Women. Le Ministère des finances, le Bureau central de statistique et le Ministère des migrations de travail et de la réforme administrative mettront en oeuvre les activités ayant trait à l'analyse des résultats des recensements et des enquêtes, à la création de bases de données sur les migrations de travail et à la réalisation d'études sur les politiques. Le Ministère de la planification sociale sera chargé de créer le conseil national de la population et d'élaborer le plan d'action général qui servira d'orientation au conseil. Le Ministère de la santé et la Sudan Family Planning Association s'occuperont des activités dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale, y compris celles destinées à lutter contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA. L'Ahfad University for Women exécutera le programme intégré destiné à faire disparaître les pratiques traditionnelles néfastes et à dispenser des soins de santé génésique et continuera à mener des études sur la parité des sexes. Le Centre national pour la population, l'information et la communication du Ministère de la culture sera chargé de diffuser des informations pour soutenir les diverses activités menées dans le domaine de la population.

#### Organisations non gouvernementales

43. Les ONG participent activement aux activités soutenues par le FNUAP au Soudan dans les domaines de la santé génésique, de la planification familiale et de l'IEC. Elles ont contribué à la prestation de services cliniques de planification familiale, à la distribution de contraceptifs et à la diffusion de connaissances et d'informations sur la maternité sans risque et l'espacement

/...

des naissances. Dans le cadre du programme intérimaire, le FNUAP les aidera notamment à former leur personnel sanitaire et administratif, à améliorer leurs structures d'organisation et de gestion, et à renforcer leurs systèmes logistiques. Cette aide permettra aux ONG d'étendre leur couverture géographique, d'améliorer la qualité de leurs services de santé génésique et de planification familiale et de contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs ambitieux du Gouvernement en matière de santé tels qu'ils sont énoncés dans le Plan global de stratégie nationale (1992-2002). Le FNUAP propose d'apporter 200 000 dollars pour aider les ONG, et notamment la Sudan Family Planning Association, à mettre en oeuvre des activités dans ces domaines.

#### Aide d'urgence

44. Le FNUAP prévoit un montant de 300 000 dollars pour faciliter la prestation de services de santé génésique et de services connexes dans les situations d'urgence qui pourraient résulter des conflits intérieurs et des opérations d'urgence à grande échelle que mène actuellement le pays.

#### Réserve du programme

41. Un montant de 200 000 dollars est prévu à titre de réserve pour financer des activités imprévues qui entreraient dans le cadre programme proposé. Plusieurs postes nationaux au titre des projets nécessaires à la réussite du programme seraient imputés sur cette réserve.

#### Coordination du programme

46. L'organe chargé de coordonner les programmes en matière de population et de développement au Soudan est le Ministère des finances. Le futur conseil national de la population veillerait à renforcer les mécanismes de coordination et de suivi dans le domaine de la population. Le FNUAP collaborerait étroitement avec le Ministère des finances, le conseil national de la population et les autres ministères et départements ministériels concernés pour ce qui est de la formulation, de la coordination, de l'exécution et de la gestion des programmes. Dans le cadre du programme proposé, le FNUAP continuerait de coopérer étroitement avec des ONG telles que Care International et la Sudan Family Planning Association ainsi qu'avec le Service allemand de développement et l'Agence allemande de coopération technique. Il harmoniserait son programme avec ceux de ses partenaires au sein du Groupe consultatif mixte des politiques au cours du prochain cycle qui doit commencer en janvier 1997.

#### Suivi, évaluation et gestion du programme

47. Toutes les activités comporteront des mécanismes internes de suivi et d'évaluation et feront l'objet de rapports d'activité normalisés ainsi que de visites de suivi sur le terrain et de réunions d'examen. Le FNUAP fera appel à toute l'assistance technique appropriée qui sera disponible au niveau national, laquelle sera complétée par son Équipe d'appui aux pays, établie à Amman. Une opération d'examen du programme et d'élaboration de stratégies est prévue pour 1995 afin de dresser le bilan du travail accompli jusque-là et de formuler des recommandations sur la portée et la nature du prochain programme (1997-2001).

#### État financier récapitulatif

48. Comme il est indiqué au paragraphe 1, le FNUAP apportera une assistance d'un montant de 6,5 millions de dollars prélevés sur ses ressources ordinaires pour la période 1995-1996.

/...

	<u>Ressources ordinaires du FNUAP</u> (Dollars)
Santé génésique et planification familiale	3 100 000
Information, éducation et communication	500 000
Collecte et analyse de données	1 200 000
Formulation d'une politique démographique	500 000
Les femmes, la population et le développement	500 000
Organisations non gouvernementales	200 000
Aide d'urgence	300 000
Réserve du programme	<u>200 000</u>
TOTAL	6 500 000

#### V. RECOMMANDATION

48. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance proposé pour le Soudan, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, et de l'autoriser à prendre les dispositions requises pour gérer, financer et exécuter ce programme.

-----